

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

14 janvier 1993 - n° 1111
Hebdomadaire romand
Trentième année

Les replis de la SSR

S'il est un secteur dans lequel on pratique la déréglementation à tout va, c'est bien celui des télécommunications, mass media électroniques y compris. Tout a démarré en force au printemps dernier, avec l'entrée en vigueur des deux nouvelles lois fédérales sur les télécommunications et sur la radio et la télévision.

Depuis lors, la SSR essuie les coups, et semble même en redemander. Il y a eu d'abord le renoncement aux «structures du monopole» et la nomination de conseils et directoires moins peuplés que les comités précédents, le tout sans changement de forme juridique de «l'entreprise» mais avec adoption du vocabulaire du management. Effectivement nécessaire, l'effort de modernisation des structures n'a pas été poussé jusqu'au bout: certains responsables régionaux se contrôlent eux-mêmes en leur autre qualité de membres de l'organe central. Guère plus logique mais tout aussi significatif: aux termes de la nouvelle concession, entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier, le directeur général est désormais responsable devant l'autorité concédante, à savoir le Conseil fédéral, et non devant le Conseil central qui a pourtant la compétence de le nommer. De ce supplément d'autonomie — vis-à-vis des organes supérieurs de la maison sinon à l'égard du politique — M. Antonio Riva avait bien besoin pour avaler toutes les couleuvres de la «nouvelle organisation du marché des ondes et canaux» en Suisse.

M. Riva tenait au modèle S-plus, par lequel il comptait introduire la concurrence dans les programmes SSR, sous la forme de fenêtres dûment mesurées et contrôlées. Le Conseil fédéral a certes donné en novembre dernier l'autorisation de tenter cette récupération, à titre expérimental dès mai prochain, et plus sérieusement dès la rentrée d'août (comme il convient en Suisse alémanique). Mais d'ici là, RTL aura non seulement perfectionné l'exploitation de ses propres fenêtres publicitaires outre-Sarine, mais aussi sans doute commencé la diffusion d'émissions et de séries produites exclusivement pour la Suisse.

Voilà qui n'arrange ni la SSR, qui fait bonne mine à mauvais jeu, ni la nou-

velle société concessionnaire, Tell-TV, de l'infatigable Margrith Trappe, qui a vu enfin en décembre dernier aboutir sa x^{ième} demande de concession. Dès le 29 mars prochain, plus de cinq heures de programmes seront diffusées chaque jour depuis Baden. Au nombre des actionnaires de cette nouvelle société de télévision privée, on trouve quelques gros calibres du capitalisme suisse, tous annonceurs potentiels évidemment: Nestlé, Feldschlösschen, Coop Suisse, etc, que devraient rejoindre plusieurs dizaines d'autres entreprises, en vue d'élargir la base commerciale des programmes et temps d'émission... avant que les autres concessionnaires potentiels (Ringier, Curti, etc) ne démarrent à leur tour.

La radio-télévision de service public, la SSR donc, se trouve confrontée, par la volonté expresse du politique et pour l'heure en Suisse alémanique seulement, à une concurrence qui s'annonce très dangereuse et, pour la qualité des productions, plus dure que stimulante et vivifiante. La dictature de l'audimat et l'influence des sponsors se renforceront encore, tandis que les dimensions du gâteau publicitaire vont progressivement excéder les budgets des annonceurs du marché national.

Face à cette évolution, dont les téléspectateurs alémaniques seront les premières mais non les seules victimes en Suisse, la SSR, directeur général en tête, semble résignée. En bon démocrate-chrétien, M. Riva a toute la souplesse voulue pour céder avec élégance et subir les pires affronts avec le sourire. A la lecture, atterrante, du long entretien accordé au bi-mensuel *Klartext* (n° 6/1992), on se demande même si le colonel Riva, ancien chef du service d'information de l'armée, ne refuse pas de voir dans quelle guerre les troupes de la SSR se trouvent impliquées. Cet aveuglement pourrait expliquer la stratégie — concertée ? — de repli systématique adoptée en ces temps de déréglementation, où s'imposerait au contraire une politique de résistance et d'ouverture.

YJ

lire aussi sur le même sujet «Additions» à la page 3

Quand la Banque populaire suisse bégaie, au point de s'étouffer

La BPS n'en est pas à son premier naufrage. En pleine crise des années trente elle avait été nationalisée de fait pour protéger les petits épargnants. Elle est maintenant aux mains d'une des plus grandes institutions privées du pays.

(ag) Dans quelles conditions s'était opéré, en 1933, le sauvetage par la Confédération de la Banque populaire suisse ? Ce qui frappe à la lecture du Message du Conseil fédéral et du débat parlementaire, c'est que les mêmes erreurs, à soixante ans d'intervalle, ont produit les mêmes effets. Pour accrocher par une anecdote, rappelons que le conseiller fédéral Musy, responsable du département des Finances, saisi d'une demande de soutien de la BPS, mit en œuvre pour procéder à une analyse du bilan trois experts, dont notamment le président du Crédit suisse, le Dr Kurz.

Coopérative bernoise

Comme toute coopérative, la banque créée à Berne en 1869 avait pour but le bien-être de ses membres («zur Förderung des Wohlstandes der Mitglieder»). Le démarrage est modeste: la part sociale est fixée à 100 francs, mais huit ans plus tard déjà, elle est portée à 1000 francs. L'extension est d'abord bernoise, la première succursale est ouverte à Saïgnelégier. Puis rapidement, l'expansion gagne les cantons voisins, d'où la nouvelle dénomination de Banque populaire suisse. La banque touche avant tout la classe moyenne, les petits épargnants. Elle devient rapidement la plus grande banque d'épargne avec la Banque cantonale de Zurich. Elle gagna beaucoup d'argent en 1914-1918 en ouvrant des crédits, finançant l'approvisionnement du pays. Mais lors de la crise de 1921-1922, les pertes furent lourdes et grande la tentation de compenser les défaillances du marché intérieur par des investissements et des prêts à l'étranger, de plus forte rentabilité, de 10% en général, jusqu'au jour où, en 1929...

Les Bernois révélaient leur inexpérience des grandes affaires, eux qui avaient voulu jouer dans la cour des grands. Le Conseil fédéral, en ouverture de son Message, le dit avec cruauté, jaugeant

les aptitudes cantonales: «La ville de Berne n'est pas comme Zurich, Bâle ou Genève, un centre industriel, commercial et financier important. Elle ne pouvait donc pas donner naissance à des banques qui, par leurs relations avec l'industrie et le grand commerce, fussent en mesure d'étendre leur activité au-delà des frontières...»

Outre l'inexpérience, la faiblesse de la BPS était son statut de coopérative. La création de nouvelles parts sociales assura, certes, la récolte de fonds propres, mais les coopérateurs avaient statutairement le droit d'en exiger le remboursement à la valeur nominale. Pour éviter des effets de panique, la banque pouvait imposer des délais, de quatre ou même de six ans après enregistrement de la démission qui, à elle seule, prenait une année. Mais en cas de crise larvée, et la BPS, en 1930, mit deux ans avant d'oser réagir, l'échelonnement des remboursements vide la substance de l'établissement au moment même où il aurait besoin de réserves pour faire face. Alors que dans la société anonyme l'actionnaire est en première ligne, subissant la moins-value boursière de ses titres, dans la coopérative c'est l'institution qui subit en plein le choc si les statuts autorisent le sociétaire à exiger le remboursement de ses parts sociales.

C'est ainsi que la deuxième banque du pays, coopérative et bernoise, dut être sauvée par la Confédération qui souscrivit 100 millions de nouvelles parts.

Promptitude du sauvetage

Quand on connaît la lenteur et la publicité des débats parlementaires, on pourrait se demander si cette procédure était adéquate pour un renflouement où la rapidité de l'intervention prime tout.

Mais à l'époque, quoique miliciens, les parlementaires savaient agir vite sans escamoter le débat. Qu'on en juge par

cette brève chronologie.

17 octobre 1933. Le directoire de la BPS intervient auprès du département fédéral des Finances. Sans aide publique, c'est la faillite. La banque compte 350 000 déposants. 135 000 carnets enregistrent une épargne inférieure à 100 francs. En pleine crise, la faillite toucherait les travailleurs et la classe moyenne. Le krach serait national.

Fin octobre – mi-novembre. Le conseiller fédéral Musy met en œuvre trois experts: Kurz (Crédit suisse) et Dapples (Nestlé) analysent les créances étrangères; Scherz (Banque cantonale de Berne) soupèse les actifs suisses. Les pertes sont lourdes sur les deux fronts. En Suisse, au premier rang, l'hôtellerie, celle de Saint-Moritz, de Montreux, mais aussi l'horlogerie, la broderie, etc. A l'étranger, les investissements en Allemagne, où le régime vient de changer, qui n'autorise plus la libre circulation des capitaux. Les banques suisses, selon le conseiller national Grimm, sont engagées en Allemagne pour deux milliards, dont 154 millions attribués à la BPS.

29 novembre. Dépôt du Message fédéral. La Confédération s'engage pour 100 millions. Elle exige que les parts sociales soient ramenées au 50% de leur valeur nominale (– 93 millions). En échange, les coopérateurs jouiront d'un bon. Les parts ne seront plus remboursables, mais aliénables comme des actions nominatives.

5 décembre. Débat au Conseil national qui a la priorité. Rapports approfondis. Les plus libéraux constatent que le secteur privé épuisé par d'autres krachs, notamment celui de la Banque de Genève, ne peut intervenir. 300 millions d'épargne sont en jeu. Il faut donc agir. Aucune discussion juridique sur la capacité constitutionnelle de la Confédération d'intervenir en ce domaine.

6 décembre. Débat au Conseil des Etats, dont la commission a tenu une première séance en commun avec celle du National.

7 décembre. Liquidation d'une divergence formelle. Adoption. L'arrêté fédéral urgent entre immédiatement en vigueur.

Et la gauche

Le sujet serait facile pour stigmatiser une faillite capitaliste. Mais la BPS est

une coopérative. Les socialistes se rallient donc pleinement à l'intervention de la Confédération, mais demandent que la BPS devienne, étant nationalisée de fait, une «*Banque fédérale des arts et métiers et des classes moyennes*». La proposition est naturellement écartée. Klöti la défend au Conseil des Etats, elle y fait une voix.

En revanche, Grimm se taille un succès en rappelant les attermoissements du pouvoir pour créer un contrôle efficace des banques, dans l'intérêt des déposants. Cette fois la leçon a porté. Musy s'engage à aller rapidement de l'avant.

Le bégaiement

Remise en fonds, la BPS se refait une santé, conformément au vœu du Parlement qui avait demandé à ses dirigeants de la consacrer à son rôle de banque de la classe moyenne.

Mais en 1980, elle se lance aventureusement dans une spéculation sur le cours de l'argent (le métal). Les pertes sont considérables. 139 millions de réserves les épongent. L'ancien conseiller fédéral Ernst Brugger (que faisait-il dans cette galère ?) met en place Walter Rüegg, qui donne une double impulsion: économies rigoureuses de gestion et, avec les gains réalisés, création d'un réseau à l'étranger.

A cette politique, la *Neue Zürcher Zeitung* peut adresser littéralement les mêmes reproches que les experts de 1933. La BPS se lance tardivement et coûteusement «*alors que les trois vrais grands de la place financière suisse avaient depuis longtemps établi leur tête de pont à l'étranger et rassemblé leurs premières expériences, pleines d'épines*». «*Au lieu de se consacrer à la classe moyenne du pays, le David bernois se donnait d'autres ambitions...*» Mêmes causes, mêmes effets. Mais cette fois-ci le sauvetage est une absorption. Il n'y aura pas pour la BPS une nouvelle leçon de l'histoire. Le plat ne sera pas repassé. ■

La Confédération a donc engagé 100 millions de francs en 1933 pour sauver la BPS. Une somme considérable pour l'époque: en 1930 par exemple, le compte financier de la Confédération affichait 634,7 millions de recettes et 483,4 millions de dépenses. Cinq ans plus tard, les dépenses étaient descendues à 524,6 millions pour des recettes de 505,1 millions. Le budget 1993 prévoit des recettes pour 37 211 millions et des dépenses pour 39 685 millions.

ADDIMAT

Additions

(pi) Guillaume Chenevière l'avait annoncé fièrement au cours d'un laborieux débat à Spécial Cinéma sur le thème «la violence et l'image»: la Télévision romande ne programmerait plus de séries ou d'émissions comportant des scènes violentes en première partie de soirée. Une décision à laquelle on pourrait à la rigueur se rallier si elle ne concernait aussi par exemple les téléfilms policiers diffusés dans le cadre des «Mardis noirs» ou les films de qualité mais dont le sujet implique une part de violence. Il ne s'agit donc pas d'interdire d'écran un massacre à la tronçonneuse, mais de ne plus y montrer, en-dehors des images d'actualité, une partie de la réalité de ce monde contenue dans des productions artistiques. Des romans-photos pour les couche-tôt. Le traditionnel film du lundi diffusé dans le cadre de Spécial Cinéma semblait devoir échapper à cette règle. Mais voilà maintenant que Christian Defaye, dans un article intitulé «Son âme au diable ?» et paru dans *24 Heures* du 5 janvier, se livre à un curieux exercice. Il commence par assurer le lecteur que la TSR ne court aucun risque de glisser vers un genre tapineur et racoleur pour annoncer ensuite ce que devrait devenir Spécial Cinéma, en disant davantage ce qu'il ne sera plus que ce qu'il pourrait être: on y diffusera des films labellisés «grand public» («*en se demandant par exemple si Tous les matins du monde appartient à ce registre*» — poser la question revient probablement à y répondre par la négative) suivis notamment de grands débats dont le prochain aura pour thème le cinéma et l'évolution de l'érotisme. Difficile de faire plus tapineur.

Les choix de programmation sur une chaîne comme la TSR ne sont évidemment pas simples: l'audimat est une référence incontournable et, pour s'assurer des ressources publicitaires, il est indispensable que les émissions soient regardées par un maximum de téléspectateurs. Mais sur une chaîne publique jouissant pour l'instant d'un monopole de fait et financée par une taxe prélevée auprès de tous les possesseurs d'un poste de télévision, l'audimat ne saurait être la référence principale. Guillaume Chenevière et Christian Defaye semblent nier cette évidence. Que l'on présente la météo comme on vend des lessives si cela plaît, d'accord.

Que l'on programme en nombre des séries, des films, des jeux et des émissions «grand public» parce qu'ils font le plein de téléspectateurs, toujours d'accord. Mais qu'une émission consacrée au cinéma ne diffuse plus que les succès du box-office — leur qualité n'est ici pas en cause —, et la TSR faillit à sa mission qui est aussi de contenter ceux qui préfèrent le cinéma d'auteur au cinéma de producteur, même s'ils sont peu nombreux et qu'ils se couchent avant 23 heures. ■

COMMUNES

Divisions

(cfp) Zurich fêtera cette année, malgré les difficultés que connaît la première métropole helvétique, le centenaire de sa fusion avec onze communes voisines.

Le début du siècle a été marqué par des mouvements de regroupement; assistons maintenant à un phénomène centrifuge? Deux communes bernoises pourraient en être un exemple. Il y a dix ans, Bolligen, une grande commune à l'est de Berne, éclatait en trois entités: Ostermundigen (16 000 habitants), Ittigen (11 000 habitants) et Bolligen (6 000 habitants). Cette année, la commune de Rubigen, qui ne comptait pourtant que 3 000 habitants, s'est également scindée en trois communes autonomes (Rubigen, Allmendigen et Trimstein), portant à 414 le nombre des communes bernoises.

Dans le cas de Rubigen, chacune des parties avait déjà une certaine autonomie et surtout une situation géographique qui la liait à un autre voisin. Les taux d'imposition sont maintenant différents dans ces communes. Ce mouvement est en contradiction avec la loi qui proclame la volonté des autorités d'encourager les fusions des petites communes; des subventions sont d'ailleurs prévues à cet effet. Or, on n'a assisté à aucun regroupement depuis que la loi est entrée en vigueur.

Les villes, qui sont des pôles d'attraction, offrent aux banlieusards des services que ces derniers ne paient pas, ou se contentent d'honorer symboliquement. Elles s'appauvrissent, ce qui ne gêne pas les petites communes qui semblent préférer régler seules leurs problèmes administratifs, leur sentiment de solidarité n'étant pas très fort. ■

L'économie à toutes les sauces

L'économie est aujourd'hui la discipline dominante dès lors qu'il s'agit de comprendre le fonctionnement de la société et d'en améliorer la gestion. Son vocabulaire — concurrence, profit, marché, rentabilité, efficacité, compétitivité — s'impose largement au-delà du champ de la production et de l'échange des biens. Ses contraintes sont acceptées comme paroles d'évangile et ses règles semblent devoir s'imposer pour résoudre la plupart des problèmes collectifs: santé, environnement, transports et bien d'autres domaines encore se porteraient mieux s'ils se conformaient aux mécanismes du marché. Nouvelle panacée sociale ou impérialisme réducteur ? Beat Bürgenmeier, professeur d'économie à l'Université de Genève et auteur d'un récent ouvrage sur le sujet — «Plaidoyer pour une économie sociale», aux éditions Economica — a bien voulu répondre à nos questions.

Pourquoi aujourd'hui précisément ce renouveau de l'économie et cette omniprésence du raisonnement économique ?

On peut mentionner tout d'abord le développement récent et rapide des sciences sociales. L'économie est la plus ancienne et la mieux structurée d'entre elles; c'est pourquoi ses méthodes séduisent aussi bien le droit que la science politique ou la sociologie. Les travaux de Gary S. Becker, récent prix Nobel d'économie, qui explique tous les comportements humains à l'aide d'un modèle économique, illustrent bien cet impérialisme. Voilà pour l'offre.

Mais il y a aussi une demande accrue résultant des profondes inquiétudes qui traversent actuellement les sociétés. D'une part nous sentons bien que nous sommes à un point de rupture, que l'amélioration continue du niveau de vie met en jeu l'équilibre écologique et planétaire; mais d'autre part nous craignons d'abandonner un terrain connu, nous aimerions que se perpétuent les succès du passé, de manière linéaire. Et c'est là qu'intervient le discours économique, avec sa prétention de résoudre les problèmes nouveaux grâce à une logique qui a fait ses preuves.

Une prétention qui paraît abusive...

Tout à fait. Les modèles que propose la théorie économique sont parfaitement respectables. Mais les choses se gâtent dès lors qu'on quitte le modèle et tous ses présupposés pour proposer des solutions politiques concrètes. En se prêtant à ce jeu, les économistes offrent un

alibi scientifique à des propositions purement idéologiques. Ainsi le marché à l'état pur n'a jamais existé dans aucune société; il n'est qu'un élément parmi d'autres de la régulation sociale. Or on observe aujourd'hui une prétention clairement dogmatique à renforcer le marché au détriment des autres formes de régulation. Mais affirmer que le marché fonctionne mieux que d'autres régulations — comme par exemple le droit — c'est oublier qu'il connaît lui aussi des échecs, c'est oublier que les interventions publiques en matière économique et sociale sont toujours justifiées par des échecs du marché.

Mais on ne peut nier qu'il y a parfois aussi échec des interventions de l'Etat.

Bien entendu. Il y a aussi des échecs de la politique. L'Etat providence mérite réexamen; nous sommes confrontés à une crise de régulation sociale. La multiplication des tâches publiques a conduit à des contradictions — la main gauche de l'Etat ne sait pas toujours ce que fait sa main droite — elle a favorisé la déresponsabilisation des individus; les réglementations de plus en plus détaillées rendent opaques les rapports sociaux. Mais ce réexamen ne doit pas conduire à remettre en question le rôle de l'Etat comme symbole de valeurs collectives.

Sur la base de quels critères doit-on procéder à ce réexamen ?

Sur la base du principe de subsidiarité: ce que le marché peut faire à satisfac-

tion, l'Etat n'a pas à s'en occuper. Ce qui ne signifie pas, à l'inverse, que les privatisations et la déréglementation vont résoudre tous les problèmes liés aux échecs de la politique. Les néolibéraux veulent nous faire croire que le retrait de l'Etat constitue la panacée qui va donner un élan nouveau à la croissance économique. Alors qu'il s'agit en fait de passer d'un Etat tutélaire à un Etat partenaire, coordinateur, incitateur.

Cette opposition entre l'Etat et le marché, entre l'Etat improductif et le marché qui serait seul créateur de richesse...

... est totalement fictive. Il n'y a pas de marché sans Etat, sans règles. De plus le marché est incapable de satisfaire tous les besoins. Ce qui est consternant dans le débat actuel sur la déréglementation, c'est son caractère à la fois a-historique et illogique. Historiquement, il est tout de même bon de le rappeler, l'Etat n'est intervenu que pour compléter et corriger le marché. Voyez les chemins de fer: ils ont été étatisés à la suite de la faillite des compagnies privées et de l'incapacité des particuliers à financer cette infrastructure. Voyez des biens fondamentaux comme la santé et l'éducation: laissés au marché, ils ne sont plus accessibles équitablement à tous. De même des biens publics comme l'air, l'eau, parce qu'ils ne coûtent rien, sont gaspillés et pollués. Même la concurrence, condition indispensable de l'économie de marché, requiert l'intervention de l'Etat qui en garantit l'exercice contre les cartels et d'autres formes d'accords.

Les néolibéraux préconisent un retour en arrière...

... et en cela ils sont réactionnaires et illogiques: ils confondent causes et effets. Encore une fois si l'Etat édicte des prescriptions sur l'aménagement du territoire, s'il cherche à développer une politique des transports et de l'énergie par exemple, c'est parce que le libre jeu de l'offre et de la demande ne donne pas de résultats socialement satisfaisants. Et l'on vient maintenant nous dire que tout irait mieux en déréglementant. C'est d'un illogisme complet.

Il y a un paradoxe étonnant. Ceux-là mêmes qui poussent à la déréglementation et préconisent des interventions étatiques plus souples, plus conformes aux mécanismes du marché sont les premiers à rejeter des solutions de ce genre

Domaine public – Index 1992

1. Politique fédérale

1066	Suisse – URSS	ag
1066	Prix administrés	ag
1066	La noce à Thomas	jd
1066	F/A-18: Vol au-dessus d'un nid d'incertitudes	jd
1066	Procédure jusqu'à l'absurde	yj
1067	La neutralité au jour le jour	AG
1067	Fiches: Le choix de l'amnésie	jd
1067	Les instruments d'action de l'Etat	jd
1067	Consulter moins, mais mieux	pi
1068	Désaccord bourgeois	cfp
1068	Le sens de la mesure	jd
1068	Histoires rustiques	Michel Busch
1068	Coups de colère	YJ
1069	A qui le bénéfice de la Banque nationale ?	ag
1069	L'autorité de nomination	ag
1069	Touchante sollicitude	jd
1070	Agriculture: En marge du septième rapport	ag
1070	La collégialité en défaut	jd
1070	Faut-il avoir peur de Christoph Blocher ?	jd
1070	Toute la vérité et vite	jd
1070	Plaidoyer pour les droits populaires	Laurent Rebeaud
1070	Le sens de la mesure et celui de la procédure	Pierre-François Piguet
1071	Des œillères pour courir plus vite	AG
1071	Le pouvoir des commissions	ag
1071	Nos rapports contradictoires avec le monde animal	jd
1071	CFF: Le retrait du politique	pi

1072	Protection civile	cfp
1072	L'une fait causer, l'autre pas	pi
1072	Les Sages libéraux	yj
1073	Deux conseillers fédéraux, deux époques	cfp
1073	Le catastrophisme suisse	jg
1073	Télécommunications et informatique: Une question centrale	pi
1074	Les omissions d'une initiative jugée hérétique	ag
1074	Vers le fichage génétique généralisé	Gabriel Bittar
1074	Le choix des armes	JD
1074	PTT et CFF: Une question de train de vie	pi
1075	Le long chemin de la transparence	jd
1075	Combat public	PI
1075	F/A-18: Les coulisses de l'exploit	yj
1076	Exemples de mesures contreproductives dans le budget fédéral	ag
1077	Nouvelle orientation agricole	ag
1077	D'un discours à l'autre	ag/pi
1077	Avions de combat: La facture viendra	Denis Barrelet
1077	Les F/A-18 peuvent attendre	René Longet
1078	Après une publication insolite	Domaine public
1078	Ne pas se tromper de cible	JD
1079	FMI et Banque mondiale: La Suisse et ses droits civiques internationaux	ag
1080	Lettre ouverte à deux généraux	YJ
1080	Révision du Code pénal: le combat d'arrière-garde des défenseurs de la vertu	pi
1081	Plainte pénale	ag
1081	La dérive de l'UDC	ag
1082	Service civil: Le principe dans la Constitution	ftth
1082	Le choix des priorités	JD
1082	Gouvernement: La recherche du père	jd
1083	L'indemnité de mise en jachère	ag
1084	Droits populaires: La tentation des limites	jd
1084	Votations: Succès du multipac	pi
1085	A propos du F/A-18	*
1085	Le défi de la politique de développement	Mario Carera
1086	Un policier à la hauteur	yj
1087	La droite réinvente la lutte des classes	ag
1087	Privatisations: Deux siècles, deux exemples	cfp
1088	Aviation militaire: Le compromis	jd
1088	Le miroir aux alouettes	jd
1088	La droite défrisante laisse la gauche sans voix	YJ
1090	Analyses Vox: Les élections décortiquées	pi
1091	Agriculture: Un avenir incertain	jd
1091	Caisses de pension et EEE: Libre panique	yj
1092	Lausanne-Berne	cfp/pi
1092	Bouchons	JD
1093	Réforme du Parlement: Plus qu'une affaire de sous	jd
1094	Droit de timbre: Ultra technique, ultra politique	ag

1096	Jura: Créer les conditions d'une nouvelle autodétermination	ag
1096	Droit foncier: Rural et ignoré	yj
1098	Année politique suisse 1991	jd
1098	Votations: Pingrerie et largesses	pi/jd
1099	Les impôts à la roulette	PI
1099	Dossier de l'édito: Zéro de calcul	pi
1099	Le refus de la réforme du Parlement: De l'estime du peuple pour ses représentants	Wolf Linder
1100	Tranquille arrogance	YJ
1102	Budget fédéral: Pour quoi des rallonges ?	ag
1102	Droit de la langue: Des craintes injustifiées	jd
1102	Régies fédérales: Les confins de l'Empire	pi
1103	Participation de l'UDC au Conseil fédéral: Propos de tables	jd
1104	Remake	AG
1107	Changement de structures et que ça saute	cfp
1108	Avions de combat: Manque de finesse	jd
1109	L'adéquation de la démocratie directe	ag

2. Politique cantonale et régionale

1069	SG et BS: Succès des listes féminines	cfp
1069	GE: Le tortueux parcours de l'aide à domicile	cfp
1070	VD: Le gymnase improvisé	pi
1073	GE: Epreuve de force sur fond de faiblesse	jd
1074	VD: Réformisme	
1074	Bâle: L'Europe et la réunification	cfp
1074	VD: Les syndics sont contents !	pi
1074	VD: On a déjà donné, en 1959	yj
1076	Le Conseil du Léman nous mène en bateau	pi
1077	Budget genevois: l'apprentissage	jd
1078	L'Europe à petits pas	*
1078	Collégialité mode d'emploi	jg
1078	Droits civiques: Les étrangers «vaudois» attendront	pi
1079	Crise genevoise	*
1082	BE: Bataille pour un siège	cfp
1083	L'inégale détérioration des finances cantonales	ag
1083	Berne: Code civique communal	cfp
1083	GE: Les effets de manche	jd
1083	Aide au développement: Bilan genevois	jd
1084	La Blécherette ou comment poser la question	ag
1085	Recherche pratique en question	AG
1085	Dossier de l'édito: Budgets cantonaux 1992	
1086	ARGE-ALP fête ses vingt ans: Communauté transalpine	cfp
1086	Finances genevoise: Avant tout une question de climat	jd
1089	Finances genevoises: Un avertissement et une chance	jd
1089	Les avions écolo ou la défaite de Béton-City	ag
1091	Recensement fédéral: La Suisse romande et Vaud	ag

DP Domaine Public

Dans cet index, en plus des signatures en toutes lettres, vous trouverez les initiales de:

Gabrielle Antille	ga
Eric Baier	eb
François Brutsch	fb
Jean-Daniel Delley	jd
Catherine Dubuis	cd
Gérard Escher	ge
Jean-Claude Favez	jcf
André Gavillet	ag
Jacques Guyaz	jg
Pierre Imhof	pi
Yvette Jaggi	yj
Charles.-F. Pochon	cfp
Rédaction	red
Lala Robert	rob
Jean-Luc Seylaz	jls
Frances Trezevant Honegger	ftth

Les initiales en majuscules indiquent un éditorial; un astérisque n(*) mentionne une lettre de lecteur.

1094	Lausanne: Analyse d'une crise	jg
1097	L'insuffisance du financement public	ag
1097	BE: Ville, canton et Banque cantonale en difficulté	cfp
1097	GE: Une difficile mais nécessaire concertation	jd
1098	Remous chez les socialistes genevois	jd
1099	Déductions pour dettes et fantaisie genevoise	ag
1102	BE: Majorités par défaut	cfp
1104	Péréquation communale: L'exemple zurichois	ag
1104	Finances publiques: Solutions neuchâteloises	jg
1108	La revanche des exclus	cfp

3. Economie

1066	La chute de Vevey	jg
1066	Néo-libéralisme: dix ans déjà	
	Jean-Pierre Ghelfi	
1068	Causes et prétextes	jd
1069	Publicité: Brutes japonaises	jg
1069	Devine qui est ce chameau derrière la pyramide	yj
1070	Les patrons dans le sens du vent	jg
1070	Bourses suisses: Le temps d'amortir	yj
1073	Privatisation et participation	YJ
1076	Le diagnostic commande le remède	AG
1076	Au pays des mille et uns cartels ?	
	Jean-Christian Lambelet	
1076	Courriers rapides	jg
1077	D'une idéologie à l'autre	
	Jean-Pierre Ghelfi	
1078	Pour qui roulent les cartels ?	jd
1078	Nestlé: Doubler le chiffre d'affaires	
	Pier Luigi Giovannini	
1083	Les sirènes du néo-libéralisme	JD
1087	Reconnaître les limites du marché	JD
1087	Dévaluation du verbe	
	Jean-Christian Lambelet	
1088	Entreprises: L'exigence de transparence au deuxième degré	ag
1090	Ordnungspolitik	Jean-Pierre Ghelfi
1092	Dur, dur, l'éco-capitalisme	yj
1092	Développement durable: Une couche de peinture verte ne suffira pas	jd
1092	Eurocompatibles, les assurances	yj
1093	Reprise économique: Les théories à l'épreuve de la réalité	réd
1093	Eco-capitalisme	yj
1098	Le palmarès des milliardaires de Romandie	jg
1099	Les salaires coûtent cher, dit la SDES	ag
1099	La saga du jongleur	jd
1099	Mieux vaut faire pitié qu'envie	jd
1101	Suisse qui pleure, Suisse qui rit	ag
1101	La crousille de la Suisse à l'étranger	jg
1102	Lecture des comptes nationaux	ag
1102	Un chiffre qui fait sursauter	
	Jean-Pierre Ghelfi	
1105	Prix à la consommation: Vers un nouvel indice	ga
1106	Quand les banques dégraissent, leurs bénéficiaires ne maigrissent pas	yj
1108	Libéralisme: Une logique perverse	jd
1109	Revitalisons, mais sérieusement	JD
1109	Le nouveau libéralisme	pi

4. Environnement

1067	Des corneilles et des rats	
	Catherine Dubuis	
1068	Divergences	jd
1073	La bataille de l'environnement	
	Mario Carera	
1075	Environnement et développement: Quel dialogue Nord-Sud ?	rob
1076	Le kilowatt et le roseau	*
1076	A propos de l'effet de serre	*
1076	Droit de recours: La tentation de la simplicité	jd
1079	Malhonnêteté chiffrée	
1079	Les vrais fondamentalistes	JD
1081	Petit traité d'écologie pratique pour les entreprises	pi
1082	Pollution: Le prix de la décontamination	pi
1083	L'art de mettre en valeur	jd
1083	Environnement: La vie à crédit	jd
1085	Protection des eaux: Une procédure exemplaire et problématique	jd
1085	Protection de l'environnement: Des dépenses rentables	jd
1086	Le paradis perdu des écologistes	
	Gabriel Bittar	
1086	Taxes écologiques: Un prix, pas un impôt	René Longet
1087	Sommet de la Terre à Rio: Pas une foire, une conférence	René Longet
1088	Mythes et paradis	*
1088	Après Migros, WWF-Renouveau?	fb
1090	Mythes (suite)	*
1091	Leçons de compostage à Berne	cfp
1091	Les verts dans la cour des grands	PI
1091	Des tonnes de papier gaspillé	pi
1094	Places d'armes	jd
1104	Comptes économiques de l'environnement	
	– (1): Ressources naturelles: un capital à amortir	pi
1105	– (2): Modes d'évaluation	pi
1106	– (3): Atmosphère	réd
1107	Bilan écologique: Gare aux omissions	jd

5. Energie

1073	Fringale énergétique: Il faudra choisir	jd
1077	La paix énergétique en péril	jd
1080	WWF contre EOS	
	– Le chantier du siècle en panne	jd
	– Les conditions d'un retrait	pi
	– Un territoire à délimiter	pi
1083	Electricité: Concurrence ambiguë	jd
1085	Les fonds des économies	réd
1089	Economie électrique: Dis-moi où tu investis...	jd
1090	Economies d'énergie: Les petits gestes qui paient	jd
1097	Energie 2000: Des débuts difficiles	jd
1098	Energie: Le prix de la paresse	réd

6. Aménagement du territoire

1081	Rendre Zurich inattractive	jd
1082	Changement de décor	réd

7. Mobilité – transports

1068	Prix de l'essence: Un petit pas vers une meilleure transparence	pi
------	---	----

1068	Le retour des péages	pi
1076	Piétons dangereux	cd
1077	Les propositions du Conseil fédéral	
1077	Le curieux silence des automobilistes	jd
1077	Roue libre	PI
1080	Routiers pas sympas	pi
1081	CFF: Le prix de la ligne	pi
1082	Les ailes du prestige	pi
1083	CFF: Fausses familles à la caisse	pi
1085	Méro-Ouest lausannois: Satisfaction	pi
1087	La fin du 221	jg
1089	Etudiant des villes, étudiant des champs	pi
1091	Trafic régional: Lignes en solde	pi
1092	Entretien: André Genoud, directeur des Chemins de fer fribourgeois	pi
1094	Voies ferroviaires transalpines: La part européenne	cfp/pi
1094	Mal habiter	jd
1094	Augmentation du pris de l'essence: La bonne direction	pi
1095	Les mots pour le dire	jd
1095	Swiss made	PI
1095	Consommation d'énergie des différents modes de transport de marchandises	réd
1096	Etude des routiers: Sympas mais roublards	pi
1096	Les fundis ont encore frappé	pi
1099	Berne: Avarice ou prémonition ?	cfp
1099	Le prix de la mobilité	jd
1100	Stationnement: L'aveuglement des commerçants	pi
1101	Le prix de la mobilité: s'approcher de la vérité des coûts	jd
1102	Le prix de la mobilité: Les limites des taxes	jd
1103	Payer le juste prix de ses déplacements	jd
1103	Péages urbains: La solution économique	pi
1105	Régions marginales	*
1108	Privatisation des CFF: Les consultants dans le bac à sable	pi
1109	Les bons conseils du TCS	pi

8. Politique sociale – santé

1066	Pouce !	PI
1068	Plus qu'un rétablissement, une prise de gage	AG
1069	Toujours plus de malades	
	Iürg Barblan	
1069	Platzspitz et propiska	
	Michel Glardon	
1071	Pouce!... Poussez pas !	*
1071	La cohérence de l'obscurantisme	
	Gabriel Bittar	
1072	Histoire du lutte, histoire d'une femme	Catherine Dubuis
1072	Pas plus de malades	Jacques Diezi
1072	Un sauvé de la peste peut mourir du choléra	Jean-Daniel Horisberger et Olivier Bonard
		*
1073	La preuve par neuf	
1073	Le négrier de Zermatt	
1076	Combien de chômeurs	
1078	Médecine: Les vraies questions	
	Guy Loutan	
1079	Compter les pauvres ou vaincre la pauvreté	Jean-Pierre Fragnière

1079	Distribution de drogue par l'Etat: La surenchère dans l'incohérence	pi
1079	L'Etat et la drogue: Des siècles d'hésitations	pi
1080	Dossier drogue	ag
1084	Héroïne: Flagrant délit d'incohérence	red
1084	Evolution des salaires, 1986-1991	red
1086	250 toxiques, et les autres...	*
1089	Le prix de la santé	*
1094	Jo: une BD transmissible?	pi
1096	La question sociales	Wolf Linder
1098	Renchérissment: Que disent réellement les conventions collectives ?	pi
1098	On achève trop vite certains patrons	yj
1099	Frais de santé: Vers un référendum des cantons	ag
1101	Génie génétique: Et si c'était vous ?	pi
1103	SOS-Parents	PI
1103	Drogue et sida: Que d'expériences éphémères	Dominique Hausser
1104	AVS: La rente unique, vraie ou fausse bonne idée ?	fb
1104	Résignations calculées ?	Jean-Pierre Fragnière
1105	Défense et respect de la personne humaine	Jean-Pierre Ghelfi
1106	Le coût du grand âge	ag
1107	La crise de l'Etat-providence	Pierre Rosanvallon
1107	Sida et censure: Restons-en aux caramels mous	pi
1109	Libre passage professionnel et libre passage conjugal	ig/pi
1109	Maltraitements	Odetta Masson

9. Syndicats - travail

1068	Découverte	
1070	Pour une véritable égalité	jd
1071	La nouvelle indépendance	Beat Kappeler
1077	Egalité des salaires	ag
1083	Refonte syndicale	Beat Kappeler
1085	Syndicats: Une refonte contestée	*
1088	Conventions collectives	cfp
1089	Compter les chômeurs	pi
1090	Le droit au travail négatif	AG
1090	Indexation des salaires: Ça monte et ça descend (parfois)	cfp/fth
1091	Beat Kappeler et l'Union syndicale suisse	ag
1096	Travail des femmes: Cherchons un sourire	fth
1101	L'expérimentation et le partage	JD
1102	Chômage: Un scénario optimiste	jd
1102	Chômage, mode d'emploi	red
1103	Une date historique	*
1106	Le sale virus du surtravail	Laurent Rebeaud
1109	Qu'importent les salaires ?	Beat Kappeler

10. Consommation

1078	Pour acheter mieux, 200 ^e exercice	yj
1066	Non, Monsieur le professeur	*
1066	Précisons...	*
1067	Mais oui, mon ami !	Jean-Christian Lambelet
1095	Charte du Gruyère: Du botte-cul à l'ordinateur	pi

11. Immobilier - logement

1072	«Titrisation»: Le marché s'organise	pi
1076	Schoubladisation de premier ordre	Philippe Biéler
1082	Immobilier: Pas de détente à l'horizon	pi
1083	Hausse des taux: Renoncez !	Philippe Biéler
1084	Coopératives: Où l'on oublie les origines du genre	ig
1084	Construction: Eau chaude, eau froide, eau mitigée	pi
1084	La caravane hypothécaire	yj
1091	Le vieux 5 pièces moins cher que le 2 pièces neuf...	red
1099	Les ristournes confidentielles et le Valais	ag
1104	Construire moins cher	jd

12. La Suisse et l'Europe

1069	Faites-nous un dessin	JD
1071	Transparence et concurrence	Barbara Spéziali
1071	Les «Eurégio»	cfp
1072	L'EEE remis sur pied	AG
1072	A propos du nouvel accord	ag
1072	L'Etat en campagne	jd
1073	Droit européen: La Confédération peut-elle négocier ce qu'elle ne possède pas ?	ag
1073	Polyphonie	ag
1075	EEE: Cessions d'être procéduriers!	fb
1075	L'après-communisme: Du sang et des larmes	Jean-Claude Favez
1075	Neuchâtel attend l'Europe de pied ferme	pi
1078	AELE: A chacun son calendrier	Barbara Spéziali
1079	Intégration européenne et environnement: Sur la bonne voie	René Longet
1080	EEE «échancé»	ag
1081	La neutralité multiface	ag
1081	Survöl de la neutralité	Michel Busch
1082	EEE: Du 2 mai au 6 décembre	ag
1082	Un choix qui n'est ni économique, ni rationnel	Laurent Rebeaud
1083	Espace économique européen	ag
1084	Médias: Euro-dossier	fth
1084	De Berne à Bruxelles	PI
1084	Initiative: Euro-échec	pi
1085	Du 8 ^h au 21 des dispositions transitoires	ag
1085	Parlement européen: Une mécanique complexe	Barbara Spéziali
1086	Dossier de l'édito: Philosophie d'un négociateur	Franz Blankart
1086	Horizon 1996	PI
1086	Eurolex: Fixfertig au 1 ^{er} janvier 1993	pi
1087	Pas d'EEE sans NLFA	pi
1088	Ratification de l'EEE: La délégation de compétence au Parlement	Jean-François Aubert
1089	Delémont, Berne et Bruxelles	PI
1089	Dossier de l'édito: La voix des cantons à Berne	pi
1090	Europe: Débat de fond	*
1093	En route	AG/PI
1093	Subsidiarité: La recherche de l'efficacité	Barbara Spéziali

1094	Que votre oui soit oui	Laurent Rebeaud
1095	Europe sociale: Les conventions collectives sans oripeaux	ag
1096	La subsidiarité européenne	ag
1096	La nostalgie n'est plus ce qu'elle était	JD
1097	Maastricht sous le joug référendaire	ag
1099	Commission européenne: Le bouc émissaire	Barabra Spéziali
1100	Ratification d'un traité	AG
1100	Je me réjouis de cette appartenance	Peter Bichsel
1100	Femmes et Europe	Sylviane Klein
1101	Le monopole de l'assurance-incendie	ag
1103	Chronique européenne	ag
1105	Tout compte fait	JD
1106	Le vote légitimiste	AG
1106	Frontières: Pas si perméables	cfp
1106	EEE: Une approbation critique	jd
1106	Sondages: La fabrication de l'événement	jd
1107	Le commerce et la mousse	YJ
1108	Trouver son chemin	
1108	L'erreur à ne pas commettre	ag
1108	La bonne explication	ag
1108	Un clivage relatif	jd
1108	Pour un remaniement ministériel	pi
1108	Reculer pour mieux sauter	pi
1109	La corde du pendu	*
1109	La récupération du vote du 6 décembre	ag
1109	Mots d'ordre	cfp
1109	Votation EEE: Autant le savoir pour l'oublier	yj

13. Tiers monde

1067	«Aller vite ? Oui, mais aller où ?»	Catherine Dubuis
1087	Menaces sur l'aide au développement	Claude Auroi
1087	Afrique: Les contrebandiers ont pignon sur rue	rob
1098	Nord-Sud: Dynamique du grand et du petit	rob
1101	La Suisse, havre des capitaux en fuite	Thierry Pellet
1103	Planter café	fth
1108	Silence sur le Timor	*
1108	Aide publique au développement	red
1109	La Banque mondiale: un self-service ?	jd

14. Formation - enseignement

1073	Le gymnase prévu à Morges	*
1079	Nouveau règlement de maturité: L'empire du milieu	jcf
1084	L'école des châtiments corporels	ag
1088	Le droit d'aller à l'école	ig
1093	Austérité budgétaire: Les universités ne seront pas épargnées	jd
1094	L'apprentissage mal aimé	eb
1095	Errata	
1095	A qui profite la gratuité des études ?	jd
1101	Les dépenses pour l'éducation	ag
1103	Chouchoux mal aimés	cfp
1104	Universités: Marcottage ou bouturage ?	jd
1105	Illettrisme	ig
1109	Tendances totalitaires	

15. Médias

1066	Le discrédit de la démesure	
1067	TV: Le prix de la minute	réd
1069	Une presse longue conservation	
	Brigitte Waridel	
1069	Quand M. Delamuraz tousse, la presse déraile	pi
1070	Difficultés (suite)	
1070	Débat-minute	PI
1071	Ethique	
1072	Changements passés et à venir	cfp
1074	L'avenir des radios locales	jg
1074	Le 156 ne répond plus	yj
1074	Un camouflet immérité	yj
1076	Le cimetière des journaux	
1076	Nouvel-An kurde	fth
1077	Le Conseil des Etats zappé	
1080	Suisse et armée: Editeur de gauche, éditeur de droite	cfp
1085	Jamais la semaine	réd
1085	Publicité romande: En direct de Zurich	yj
1089	Nouvel habit	
1089	Dividende en chocolat	cfp
1089	Le poids des mots	Sylviane Klein
1090	Les journaux au rabais	pi
1091	Presse romande: Regroupements régionaux	cfp
1094	Tout yeux et tout oreilles	AG
1095	Presse catholique: Nihil obstat	cfp
1097	Un terrain bien occupé	fb
1099	Presse socialiste: Une page de micro-histoire	cfp
1099	Genève: Une question de foi	jd
1100	Le bilan satisfaisant de la SSR	pi
1100	La Suisse et la Julie vont en bateau	pi
1101	Bébé public ou bébé privé	
1102	La crise et l'exode	pi
1103	Investiguer	pi
1105	Histoire de tirages	cfp
1106	SSR: Méfiance contre méfiance	fb

16. Le carnet de Jeanlouis Cornuz

1066	Ecrire pour les enfants
1067	«L'Ensaucagement»
1068	La langue française
1068	Salut Jeanlouis !

17. Cultures

1066	La femme aux ailes de cire	Eric Baier
1067	Orchestre et radio	ag
1067	Rimbaud à l'écran	Jean-Luc Seylaz
1067	Ne me faites pas un dessin !	pi
1068	Multiculturalisme ou intégration	jg
1069	Des musées et des hommes	
	Catherine Dubuis	
1069	La mort du mystère	pi
1070	Economie culturelle	
1071	Un beau monstre	Jean-Luc Seylaz
1074	Educational élitare	*
1075	Musée de l'Elysée: Une question simple déformée	ag
1075	Association Plans-fixes: La fête à Pierre Gerber	cd
1075	Soho sur Flon	jg
1076	Eglise, Etat et société	cfp
1076	Brève enquête au pays du livre:	
	– (1) Finance et littérature	
1077	– (2): Relance et ouvertures	
	Jean-Luc Seylaz	
1077	Lecture: Savoir réel et connaissances fondamentales	yj

1078	Paroles poétiques	cd
1078	L'or de Reinhardt	cd
1079	Gluck ou Lulli	cd
1080	Le salaire de l'auteur	Brigitte Waridel
1080	Note de lecture: L'autre versant (Franz Hohler)	Jean-Luc Seylaz
1080	Simple question de culture	jg
1081	Reproduction	*
1081	Ars Helvetica: La Suisse romande, une province du modernisme	jg
1081	Ketchup blues	PI
1083	Henri Guillemin: Un ami s'en est allé	Jeanlouis Cornuz
1083	René König, sociologue précurseur	yj
1085	Marly: Querelles de langues et de parti	cfp
1086	La France observée	Eric Baier
1086	Histoire cantonale: De l'utilité de revisiter son passé	jd
1087	Pentecôtistes: Le prophète Daniel au service de l'aigle américain	yj
1089	Le jeu d'échecs corrodé par Samuel Bak	ag
1092	De Barcelone à Vevey: Jeux, spectacle, opéra	ag
1092	Cent ans de littérature populaire en Suisse romande	Jean-Luc Seylaz
1093	«Bibliothèque de France. Mode d'emploi.»	Brigitte Waridel
1093	UNIVERSITY TV	cfp
1093	Littérature populaire: Des textes et des images	Jean-Luc Seylaz
1094	Histoire des mœurs	Jeanlouis Cornuz
1096	Documents diplomatiques	cfp
1096	Firmin Oulès en silence	yj
1097	«La Cité de la joie»	pi
1098	Le centenaire d'une mort annoncée	cfp
1100	Culte	jg
1101	«Olivier Olivier»	pi
1102	Théâtres alémaniques	cfp
1103	Henri Cornaz, imprimeur	ag
1104	Plurilinguisme: Du côté des élus bernois	cfp
1105	Jupiter était-il uranais ?	ag
1106	Recherches	*
1106	Un bout de route avec Nicolas Bouvier	ag
1107	Le retour de Félix Vallotton	
	André Gavillet	
1107	Aurait pu faire (beaucoup) mieux	Jacques Guyaz
1107	La francophonie... ou en français dans le texte	Brigitte Waridel
1107	Plus que jamais, la poésie	Catherine Dubuis
1108	«Le pouvoir des arguments et non pas les arguments du pouvoir»	Jean-Luc Seylaz
1109	Purisme	*

18. Divers

1067	La bonne pédale	pi
1071	L'esprit olympique	jg
1071	Albertville: Bientôt les derniers jeux d'artifice	yj
1072	Cinéma: Protégez nos enfants	pi
1074	Quelle ivresse ?	
1075	Papier	
1075	Dynamique des systèmes vivants	
	Gabriel Bittar	
1075	Inacceptable routine	réd
1076	Quatre vieilles dames	cfp
1076	Case manquante	pi

1078	Examen téléphonique	
1078	Ces amis de Zoug	cfp
1079	Psycho-sport	jg
1080	Genève, capitale des minorités	cfp
1081	A la casse	pi
1082	Fabrique de DP: Etre plus qu'un lecteur	
1082	Prospective	jd
1082	Finance: La ruine du sport-spectacle	jg
1085	Jeunesse: Un rapport décevant	jg
1088	La Suisse n'existe pas	cfp
1089	Fabrique de DP: Domaine public SA	
1090	René Longet: la passion du politique	Jean-Daniel Delley
1090	La curieuse mode des conditions-cadre	jg
1090	Douaniers	réd
1091	Le territoire tue... Il faut repenser l'identité nationale	Jean-Pierre Fragnière
1092	Devoir de vacances	jd
1093	Le territoire tue... l'histoire aussi	Jean-Claude Favez
1095	All-white, dernière station	Beat Kappeler
1095	Une rebelle de chez nous	cfp
1095	Exposition universelle: Une Suisse originale et créative	jg
1095	Ecouter les bergers	pi
1096	A chacun sa voix	pi
1097	Idéologie persistante	Gabriel Bittar
1097	En odeur de vulgarité	YJ
1098	Pourquoi la gauche serait-elle orpheline?	AG
1099	Langage: Politiquement correct... et sans saveur	Barabra Spéziali
1100	L'Allemand du nord et l'Europe latine	
1100	Rouerie des villes et rouerie des champs	*
1100	La gauche est orpheline si elle le veut bien	René Longet
1101	Meurtre homophobe à Lausanne	fb
1102	Fabrique de DP: Mailings	
1102	Fringues	fth
1102	Les mères donneuses	réd
1102	Terrible accoutumance	YJ
1105	Le Comptoir suisse à Beaulieu	ag
1107	Génie génétique: Etat des lieux sous forme d'inventaire sommaire	ge
1107	Homme mou, homme dur, homme réconcilié	rob
1108	La maîtrise du temps	Vaclav Havel
1109	Harcèlement sexuel: Parcours de combattantes	jd

lorsqu'elles sont proposées. Voir par exemple l'écobonus, la taxe sur le CO₂ ou d'autres produits nocifs.

Il n'y a rien là d'étonnant. Les milieux économiques préfèrent de loin la logique du commandement car grâce au rapport des forces qui leur est souvent favorable, ils réussissent à atténuer voire à détourner les ordres qui leur sont adressés. Cela est particulièrement clair en matière de protection de l'environnement. L'introduction de taxes incitatives leur coûterait cher, sans possibilité d'esquive, d'où leur opposition à ces propositions qu'ils jugent prématurées ou insuffisamment souples. L'essentiel pour les entreprises, c'est de gagner du temps pour rentabiliser au mieux leurs investissements effectués préalablement sans conscience écologique.

«Les interventions publiques en matière économique et sociale sont toujours justifiées par des échecs du marché.»

Revenons à la critique de l'Etat tutélaire et à ses dysfonctionnements. Elle conduit pourtant bien à privilégier les mécanismes du marché ?

Mais aujourd'hui il y a large consensus sur la supériorité de l'économie de marché comme mode de régulation des échanges. Le problème n'est pas là. Il s'agit de mettre le marché à sa juste place et de ne pas le laisser déborder dans le domaine social, culturel, des loisirs. En fait l'appel indifférencié au marché, à la déréglementation généralisée revient à vouloir attribuer toute la régulation sociale aux entreprises, comme si les objectifs des entrepreneurs allaient contribuer automatiquement à la satisfaction des besoins des gens.

Cet Etat partenaire que vous avez évoqué, quelles devraient être ses relations avec le monde de l'économie ?

C'est un Etat qui ne laisse pas à l'écono-

mie le soin de fixer les objectifs et les valeurs auxquels se réfère la société. Il utilise les mécanismes du marché, il incite et coopère avec les agents économiques lorsque cela est utile à la réussite de ses objectifs. Mais c'est à la société, par le biais du débat politique, de choisir ses priorités, ses valeurs, les buts qu'elle veut atteindre, pas aux entreprises.

N'est-ce pas précisément ce que recherchent les partisans de la déréglementation ?

Non. Ils poursuivent uniquement des objectifs productivistes. L'appel à plus de marché vise à privilégier les buts économiques. Les actions de l'Etat ne sont perçues qu'en termes de coûts, de perte d'efficacité; dans leur perspective, il n'est jamais question des gains et des avantages des interventions publiques. Je le répète, les échecs de la politique ne seront pas réparés par un retour pur et simple au marché mais par une réflexion et une action politique. Il faut réaffirmer la primauté du politique. Et face à la revendication à plus de marché, trouver les moyens de renforcer les mécanismes démocratiques, car c'est là que se trouvent les principaux blocages: concentration de pouvoir, absence de transparence, inégalité devant l'information, difficulté à faire prévaloir les préférences majoritaires du fait des coalitions d'intérêts qui réussissent à faire triompher tour à tour leur point de vue même s'il reste minoritaire.

On sait qu'en Suisse les liens sont particulièrement étroits entre économie et politique.

Cette interpénétration est une grave menace pour la démocratie et favorise la prééminence des objectifs purement économiques. Aujourd'hui les dirigeants de l'économie pensent être en position de force pour imposer ouvertement leurs objectifs. Il est particulièrement choquant de voir des chefs d'entreprise, dans le cadre de la campagne référendaire sur l'EEE, menacer de ne plus investir voire de quitter la Suisse, ou l'industrie chimique transférer à l'étranger ses activités dans le domaine biogénétique sous prétexte de réglementations trop contraignantes. C'est le triomphe de la logique économique, il n'y a plus de place pour le débat politique, à savoir sur les normes, les valeurs qu'une société se donne.

(Propos recueillis par Jean-Daniel Delley)

PTT

Express ou espresso ?

(pi) Les temps sont décidément durs pour les PTT. D'un côté, on les somme de s'approcher du marché, de s'ouvrir à la concurrence et de considérer l'utilisateur comme un client; mais de l'autre, on leur tombe dessus dès qu'ils font un pas dans cette direction. Et il n'est pas rare que les mêmes milieux aient des représentants dans chacun des deux camps. Voyez Werner Hübscher, le président de la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, qui veut absolument voir disparaître les «coins-clients» installés par les PTT à Genève et à Aarau, où l'on peut venir se renseigner sur les prestations proposées en buvant un café offert par la grande régie. Comme le font nombre de coiffeurs, de garagistes, d'assureurs et d'autres commerçants. La droite est toujours prête à faire des théories sur la revitalisation et la déréglementation. Mais que l'on passe à l'exercice pratique, et voilà que cette concurrence tant souhaitée devient tout de suite «déloyale» et sa pratique «scandaleuse», pour reprendre les termes de M. Hübscher.

Les cafetiers, pourtant, profitent largement de la réglementation sur les patentes qui limite sérieusement la concurrence dans ce secteur. Et ils doivent bien douter d'eux-mêmes pour craindre de voir leur clientèle les fuir pour aller chaque jour quémander un petit noir à la poste sous prétexte de se renseigner sur les performances d'un appareil téléphonique, sur le taux des obligations de la Confédération ou sur les modalités d'ouverture d'un compte de chèques. ■

Bundespin's

Avis aux collectionneurs: des épinglettes à l'effigie des sept conseillers fédéraux viennent d'être mises sur le marché. Le tirage est limité à 500 exemplaires. Prix de la série: 160 francs. Une collection destinée à prendre rapidement de la valeur si, comme en font état des bruits de couloir persistants, l'équipe actuelle ne passe pas le printemps. Equipe qui va d'ailleurs prochainement fêter son troisième anniversaire: le benjamin, Kaspar Villiger, a été élu le 1^{er} février 1989. ■

Une ou deux choses sur les pollutions globales

Jean-Christian Lambelet

enseigne au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP/HEC) de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) de Genève

Pratiquement tout le monde sait que la concentration de gaz carbonique (CO_2) dans l'atmosphère augmente de manière constante. A cet égard, le premier graphique ci-contre est probablement le plus célèbre au monde quand il s'agit de pollutions globales. A première vue, il semble confirmer que l'augmentation du CO_2 dans l'air est non seulement régulière, mais *considérable*. Ce graphique constitue cependant aussi une assez bonne illustration de «comment mentir avec des statistiques», pour reprendre le titre d'un livre mémorable. On remarque en effet que l'échelle verticale part non pas du niveau zéro, mais du niveau de 310 ppm (parts par million). Le deuxième graphique, qui lui démarre au niveau zéro et reprend les moyennes annuelles du premier graphique, donne une toute autre impression: la teneur de CO_2 augmente certes, mais elle semble maintenant très faible. Cette impression est confirmée par le troisième graphique qui couvre la période depuis le début de la révolution industrielle (le niveau pour 1760, soit 280 ppm, est celui qu'on trouve dans l'air prisonnier des glaces). A noter cependant que les graphiques 2 et 3 «trichent» eux aussi à leur

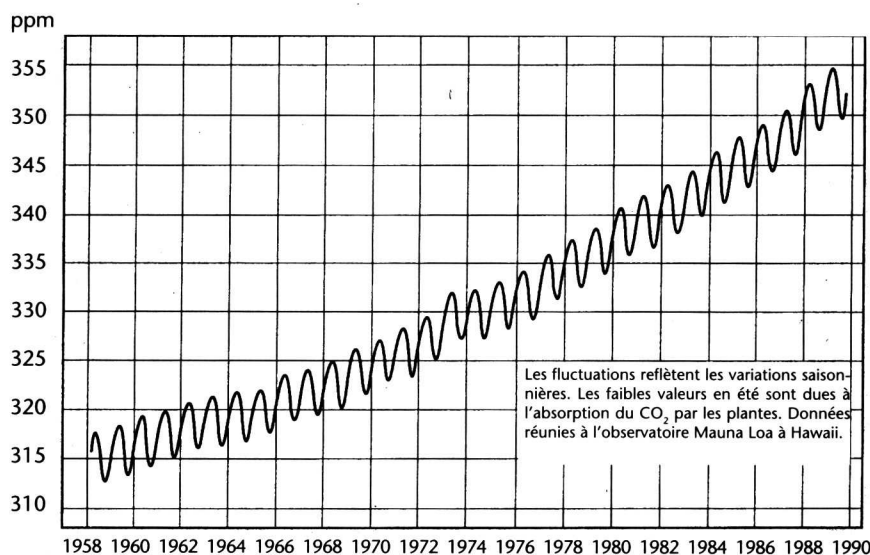
manière, car on y a supprimé la grille qui renforcerait l'impression d'un trend ascendant...

Indépendamment de ces artifices de présentation, l'augmentation du CO_2 dans l'atmosphère, soit d'environ 280 ppm vers 1760 à environ 360 ppm aujourd'hui (29% en un peu plus de 230 ans), fait-elle peser une menace sérieuse sur la stabilité

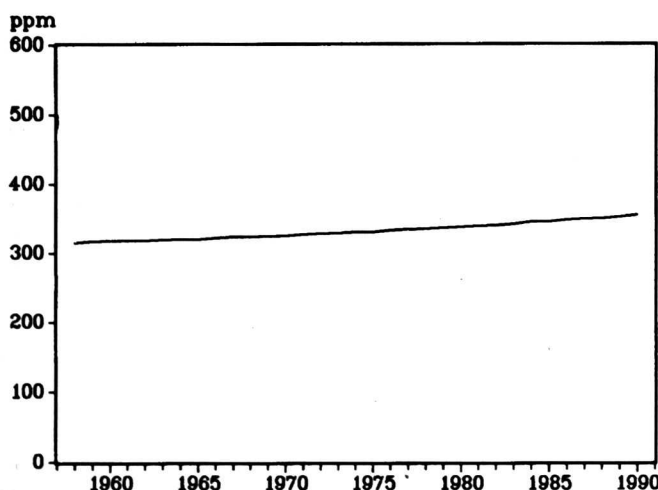
du climat global ? La plupart des scientifiques «pensent», «supputent» ou «sont d'avis» que la réponse à cette question est positive, mais ils se gardent en général d'être plus affirmatifs. Les modèles atmosphériques dont on dispose sont en effet encore relativement peu fiables, en raison particulièrement de difficultés liées aux effets des variations de la couverture nuageuse. Si on admet donc qu'on se trouve dans une situation d'*incertitude*, que convient-il de faire ?

La réponse la plus courante est à peu près la suivante: étant donné que ce qui est en jeu est l'équilibre du climat global, et étant donné qu'une modification de cet équi-

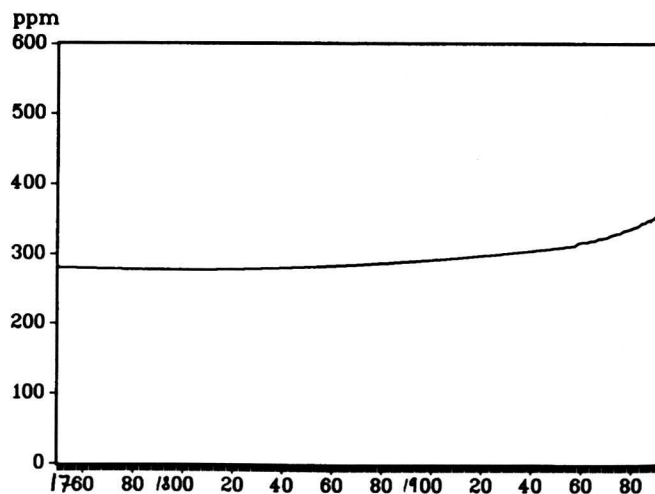
Concentration de CO_2 dans l'air



Graphique 1



Graphique 2



Graphique 3

Le village planétaire

L'aide au développement peut prendre des formes diverses. Celles où l'engagement est concret, ou même tangible, sont les plus prometteuses.

(jd) Un peu plus d'un milliard de francs: c'est le montant de l'aide publique suisse au développement en 1990. La part des cantons et des communes — un peu plus de 16 millions — reste modeste. C'est pourtant à travers l'engagement des collectivités locales que le dialogue Nord-Sud débord des ministères et des administrations pour se nouer là où les gens vivent concrètement les conséquences d'un développement inégal —

bre entraînerait des conséquences «désastreuses», il est urgent de prendre, dès maintenant, des mesures draconiennes pour maîtriser cette pollution globale. Mais que veut dire «maîtriser»? S'agit-il d'essayer de limiter quelque peu les émissions de CO₂ ou s'agit-il au contraire de ramener la teneur de l'air en gaz carbonique à son niveau pré-industriel? Dans ce dernier cas, le coût en termes de bien-être matériel serait sans aucun doute très considérable. Etant donné la prédominance des processus de combustion dans la production d'énergie, il s'ensuivrait inévitablement — à moins de recourir à l'énergie nucléaire sur une très grande échelle — une baisse marquée des niveaux de vie dans le monde entier ou, si on préfère, une paupérisation universelle. Dès lors, il convient en fait de faire une pesée entre deux risques: celui évoqué plus haut (ne rien faire pourrait déboucher sur une catastrophe climatique), mais aussi celui, beaucoup moins connu, de gaspiller des ressources économiques sur une vaste échelle pour «résoudre» un problème dont l'existence n'est pas prouvée scientifiquement parlant — et aussi un problème qui, s'il existe, pourrait être résolu par une stratégie adaptative. Après tout, l'humanité a déjà dû faire face à des variations climatiques (le «petit âge glaciaire» des XVII^e-XVIII^e siècles, par exemple). Et, de toute manière, le climat a toujours fluctué pour des raisons naturelles et il continuera toujours à fluctuer: il y a dix ou onze mille ans, le site actuel de Genève se trouvait sous plusieurs centaines de mètres de glace. ■

immigrations, racisme, violence — qui souvent résulte de relations économiques et financières déséquilibrées. Au-delà des sommes en jeu, c'est l'information, condition primordiale de rapports plus justes entre les deux hémisphères, et donc la fonction pédagogique de cette aide, qui priment dans l'action des cantons et surtout des communes.

Dans le cadre d'un séminaire organisé en septembre dernier à Lausanne sous les auspices de la coopération technique suisse, de la Déclaration de Berne et du Conseil des communes et régions d'Europe, diverses modalités d'action ont été évoquées: financement de projets gérés par des œuvres d'entraide, jumelage, adhésion à une action internationale telle que l'Alliance pour le climat.

La première solution semble aujourd'hui prédominer. Ainsi à Genève, quarante organisations d'aide au développement se sont regroupées au sein de la Fédération genevoise de coopération. Cette dernière sélectionne les projets de ses membres et cherche un financement, notamment auprès du canton et des communes. Entre 1980 et 1990, la Ville de Genève a subventionné 122 projets pour un montant de plus de 6 millions de francs. Ce partenariat présente l'avantage de garantir aux collectivités locales des projets de qualité que celles-ci n'ont pas les moyens ni les compétences d'évaluer.

Echanges

Sans remettre en question la nécessité et l'utilité de cette forme d'aide, on peut se demander si une telle dispersion de l'effort favorise réellement l'information et la prise de conscience du public. Et si une politique locale d'aide au développement ne doit pas d'abord viser à placer «deux collectivités en situation de se rencontrer, de se connaître, d'échanger et de dialoguer», pour reprendre les termes de Jacques Stadelmann, maire de Delémont. Une commune qui précisément a tenté l'expérience du jumelage avec La Trinidad, une petite ville du Nicaragua. L'aide financière et technique de la cité jurassienne a non seulement permis la réalisation de divers

équipements; des délégations de la Trinidad sont aussi venues à Delémont et des dizaines de jeunes Delémontains ont pu acquérir une autre vision du Sud grâce à des séjours sur place, et faire partager leur expérience à leurs concitoyens.

Commencer chez soi

L'Alliance pour le climat, une action qui se développe dans les pays germanophones, vise à faire comprendre les relations entre environnement et développement. Les communes qui adhèrent prennent des engagements concrets pour aider des groupes de populations d'Amazonie à défendre la forêt tropicale, leur milieu de vie mais également un capital important pour les populations du Nord puisqu'il fixe le CO₂ et freine l'effet de serre. Ainsi la ville de Lucerne, première commune suisse à adhérer à l'Alliance, a décidé de réduire ses émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre et de renoncer à l'utilisation de bois tropicaux. ■

ici et là

L'Université de Lausanne organise un cours général public sur le thème **Migrants, migrants, migrations** où s'exprime chaque semaine un conférencier spécialiste d'un aspect de cette question. Les cours ont lieu le mercredi soir à 18.30 heures, du 13 janvier au 24 février à Dorigny, BFSH1, Auditoire Juste-Olivier. On peut obtenir le programme au Service de presse de l'université de Lausanne, BRA, 1015 Lausanne.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Procédure de naturalisation, version light

(pi) Comment réduire d'un tiers le nombre d'étrangers résidant en Suisse ? Il suffit de faire comme la plupart des pays d'Europe, à savoir donner un passeport suisse à tous les étrangers de la deuxième génération, ceux qui sont nés en Suisse ou qui y ont suivi leur scolarité. Mais c'est compter sans les particularités helvétiques qui font que la nationalité suisse n'est pas un droit, mais qu'elle doit se mériter.

Certes, bien des cantons ont prévu de faciliter la naturalisation des jeunes étrangers, mais les législations sont encore très disparates et, dans tous les cas, il subsiste des exigences parfaitement injustifiées qui discriminent notamment ceux qui ont la mauvaise idée de déménager trop souvent. La plupart des lois et règlements stipulent en effet que le requérant doit avoir vécu un certain nombre d'années sur le territoire du canton et de la commune pour qu'il puisse en acquérir le droit de cité, donc devenir Suisse. Le candidat idéal à la naturalisation, même celui de la deuxième génération, reste donc un étranger qui a l'accent du lieu, qui connaît la recette de la fondue et qui n'a pas changé de domicile dans les dix ans qui précèdent sa demande. Et que dire des cantons et des communes qui rançonnent les candidats par des taxes exorbitantes ?

On applaudit donc le Conseil fédéral qui propose de modifier la Constitution pour obtenir la compétence de simplifier et d'uniformiser la procédure de naturalisation des jeunes étrangers. On applaudit, mais il faudra encore adopter une loi fédérale contraignante pour les cantons et les communes. Et on doute que soit repris à cette occasion par exemple le système en vigueur au Danemark, en Finlande, en Suède et en Islande, où la nationalité est un droit pour les étrangers ayant séjourné cinq ans dans le pays avant leur seizième année et qui y habitent au moment de la demande. Il suffit dans ce cas d'une déclaration pour obtenir le passeport voulu. Moins loin, le système français est également généreux puisque tous les étrangers nés en France deviennent automatiquement Français à dix-huit ans, à condition d'y résider

depuis l'âge de treize ans (ils peuvent toutefois décliner la nationalité offerte). Rien de tel ne semble possible chez nous: on est en effet citoyen d'un canton avant d'être Suisse. Et s'il est imaginable d'interdire les exigences cantonales disproportionnées, il n'est guère envisageable que nos Etats fédérés n'aient plus mot à dire sur «leurs» naturalisés. Même si certains d'entre eux, à l'image de Vaud, n'ont pas hésité à ôter aux communes une part de leurs compétences en ce qui concerne justement la naturalisation des étrangers de la deuxième génération. ■

HARCÈLEMENT SEXUEL

Un comportement très ordinaire

(jd) A partir du conflit qui oppose actuellement des fonctionnaires genevoises à un chef de service, nous avons illustré le parcours de combattantes que doivent affronter les femmes victimes de harcèlement sexuel sur leurs lieux de travail (DP n° 1109). Un rapport commandé par le Bureau fédéral et le Bureau genevois de l'égalité va paraître incessamment. Dans son rapport d'activité 1992, le Bureau genevois de l'égalité des droits entre hommes et femmes donne les principaux résultats de cette enquête menée à Genève auprès de 500 femmes.

Le harcèlement sexuel, entendu au sens large, est un phénomène répandu sur les lieux de travail: 59% des femmes ont été confrontées à ce problème au cours des deux dernières années et 72% durant leur vie professionnelle.

Il concerne toutes les catégories de femmes, des cadres aux ouvrières.

Un constat s'impose: les femmes au statut stable, avec un bon niveau de formation et qualifiées, citent essentiellement des conduites verbales qui créent un environnement hostile. Par contre, les travailleuses au statut précaire signalent des conduites qui constituent des menaces pour leur emploi.

Il s'agit le plus souvent de faits répétitifs qui persistent dans le temps.

Les auteurs sont des supérieurs hiérarchiques, des collègues, des subordonnés ou des clients. Néanmoins, les actes des chefs entraînent des conséquences plus graves pour les travailleuses.

Généralement, celles-ci réagissent à un

comportement de harcèlement sexuel, mais leur réaction a rarement pour résultat de le faire cesser.

Les différentes instances, telles que les directions, les commissions du personnel et les syndicats, ne sont guère mises au courant de ces situations.

Les conséquences que doivent supporter les femmes harcelées sont graves; la vie de plus d'un quart d'entre elles a été bouleversée.

Contrairement aux préjugés largement répandus, les femmes ne provoquent pas le harcèlement sexuel. Au contraire, elles adoptent des comportements visant à se protéger. Ces conduites se révèlent cependant inefficaces, ne dissuadant que rarement les harceleurs.

Aucune branche économique n'est épargnée: commerce, santé, industrie, transport, communication, hôtellerie, restauration, bâtiment, vente, administration publique, organisations internationales, etc, connaissent de nombreux cas de harcèlement sexuel. ■

PÉTROLIERS

Catastrophes programmées

(jd) Les catastrophes pétrolières jalonnent l'actualité avec une sinistre régularité. L'Amoco Cadiz en 1978, l'Exxon Valdez en 1990, le Aegean Sea devant La Coruna il y a quelques jours et le Brear aux îles Shetlands aujourd'hui, pour ne citer que les plus importantes, sont apparemment le résultat d'équipages incompetents et d'équipements en mauvais état, d'armateurs âpres au gain et peu soucieux de sécurité. Mais si elles se multiplient, c'est aussi que notre mode de vie et notre économie sont entièrement dépendantes de l'or noir et que notre soif inextinguible de pétrole est stimulée par des prix ridiculement bas. D'ailleurs ces accidents, dont l'impact écologique est particulièrement visible, ne représentent que 5% des plus de 2 millions de tonnes de pétrole déversées annuellement dans les océans: si environ 10% de ces rejets sont à mettre au compte de phénomènes naturels, notamment des suites de tremblements de terre, plus de 50% proviennent des rejets des agglomérations et de l'agriculture, près de 20% des rejets «normaux» des navires et 6% de l'extraction en mer et des raffineries. ■